

DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE TOURISME POUR LES PMA

ATELIER CDTD, GENEVE, 18-20 OCTOBRE 2011

HISTORIQUE

Durant la conférence des PMA-IV à Istanbul, le Comité directeur sur le tourisme pour le développement (CDTD) a été officiellement lancé. Divers intervenants des PMA ont approché les agences du CDTD pour solliciter de l'aide afin de pouvoir évaluer plus concrètement leurs besoins liés au développement du tourisme (déjà identifiés) au sein de leurs institutions et de pouvoir bénéficier du soutien des agences dans la préparation de propositions de projets de Catégorie 2 du programme du Cadre intégré renforcé (CIR). Afin de répondre à ces demandes des PMA, le CDTD s'est réuni le 21 juin 2011 à Genève et a décidé de tenir un premier atelier de travail à la mi-octobre 2011 avec pour participants ces mêmes intervenants ayant manifesté un réel intérêt pour le lancement de projets visant à développer leur secteur du tourisme, dans le cadre du CIR et avec l'aide du CDTD.

L'ATELIER

L'objectif de cet Atelier est de miser sur l'élan généré lors de la PMA-IV à Istanbul sur le développement du tourisme comme un moyen de réduction de la pauvreté, des progrès sur le dialogue, de la formulation de projets et de la mobilisation des ressources pour les PMA. Quelques 12 PMA participeront au niveau du Point Focal national de l'Unité Nationale de Mise en Œuvre du CIR, le représentant pour le développement du tourisme, ainsi que leur représentant à Genève. L'atelier se tiendra au CCI, à Genève, durant trois jours selon le programme ci-joint.

PARTICIPANT DES PMA

Les PMA participant à ce premier Atelier du CDTD sont ceux qui ont identifié le tourisme comme étant un secteur prioritaire d'intervention dans leurs institutions et qui ont manifesté, lors de la PMA-IV à Istanbul, un vif intérêt à travailler avec l'initiative CDTD pour la préparation de projets du CIR de Catégorie 2, à savoir : le Bénin, le Burundi, le Cambodge, les Comores, l'Éthiopie, le Lesotho, les Maldives, le Sénégal, la Sierra Leone, l'Ouganda, la RDP Lao, São Tomé et Príncipe, le Sénégal et la Tanzanie. Selon les résultats de cet Atelier, un autre événement pourrait être organisé pour les autres PMA début 2012. Avant le démarrage de l'Atelier, les participants seront tenus de définir, à partir de consultations approfondies, des spécificités du tourisme dans leur pays. Il leur sera également demandé de préparer une présentation courte et concise de leurs besoins dans le secteur du tourisme ainsi que dans la mise en œuvre de la Matrice des Actions de l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce.

FINANCEMENT

Les voyages et séjours des PMA participants seront financés partiellement par le CCI et partiellement par les pays eux-mêmes grâce au budget provenant de leur projet de Catégorie 1 du CIR, et en étroite consultation avec le Secrétariat exécutif du CIR et le Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale.

SUIVI APRES L'ATELIER

L'Atelier permettra d'identifier les besoins spécifiques des PMA liés au tourisme et les faire correspondre aux interventions ciblées et concrètes des agences du CDTD prêtes à s'associer pour préparer des projets. Les agences et les PMA seront encouragés d'organiser des consultations suivies dans leurs pays respectifs et avec les parties prenantes du développement CIR et du tourisme.

Il est envisagé que les PMA, avec l'aide des agences CDTD ainsi que du Secrétariat exécutif du CIR et le Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale, seront en mesure de préparer des propositions de projet de Catégorie 2, prévues pour la fin 2011, pour approbation par les autorités nationales, qui seront ensuite soumises pour validation au Conseil du CIR vers la mi-2012.

PROJET DE PROGRAMME

18-20 OCTOBRE 2011.

CCI Siege – 54-56 Rue de Montbrillant | Genève, Suisse.

ATELIER CDTD : DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE TOURISME POUR LES PMA

L'Atelier du CDTD a pour objectif d'avancer sur le dialogue initié et l'élan généré à la PMA-IV, pour la formulation de projets et la mobilisation des ressources pour les PMA au sein de l'initiative du Cadre intégré renforcé (CIR).

JOUR 1 :

- 09 h 00 à 09 h 30** **Bienvenue par l'OMT au nom des agences CDTD**
Discours d'ouverture de la part du représentant de l'OMT et directeur exécutif du CIR;
Présentation et distribution aux participants du CDTD Toolkit.
- 09 h 30 à 11 h 00** **Présentations par les représentants des pays les moins avancés**
Courtes présentations par 6 représentants des PMA décrivant les besoins identifiés pour le développement du tourisme et des actions envisagées dans le cadre de la Matrice d'Action EDIC.
Modérateur : Ouganda
- 11h 00 à 11 h 20** **Pause-café**
- 11 h 20 à 11 h 30** **Présentations par le Secrétariat exécutif du Cadre Intégré Renforcé**
- 11 h 30 à 13 h 00** **Discussions ouvertes entre les PMA et les agences CDTD**
Débat ouvert entre les représentants des PMA et les agences du CDTD sur les questions de défis à relever pour le développement du tourisme.
Modérateur : la CNUCED
- 13 h 00 à 14 h 30** **Pause déjeuner**
- 14 h 30 à 16 h 00** **Présentations par les organismes CDTD**
Courtes présentations par les représentants des agences du CDTD sur leurs programmes liés au tourisme et domaines d'intervention spécifiques.
Modérateur : OIT
- 16 h 00 à 17 h 00** **Discussion ouverte entre les PMA et les organismes de CDTD (suite)**
Débat ouvert entre les représentants des PMA et les agences du CDTD sur les idées concrètes et pratiques à aborder dans la formulation de projets liés au tourisme.
Modérateur : Bénin
- 17 h 00 à 18 h 00** **Rédaction d'un calendrier des consultations bilatérales**
Mise en place d'un calendrier des consultations bilatérales entre les agences et les représentants des PMA qui se tiendront les jours suivant dans le but de concrétiser et développer des projets en gestation.
Modérateur : OMT

JOUR 2 :

- 09 h 00 à 13 h 10 Consultations bilatérales**
Tenue des consultations bilatérales entre les agences du CDTD et les représentants des PMA selon le calendrier établi la veille.
- 13 h 10 à 15 h 00 Pause déjeuner**
- 15 h 00 à 18 h 00 Consultations bilatérales (suite)**
Discussions sur les progrès réalisés, débat et réajustement du calendrier des réunions prévues pour le lendemain entre les représentants des PMA et des agences du CDTD.

JOUR 3 :

- 09 h 00 à 12 h 00 Consultations bilatérales (suite)**
Tenue des consultations bilatérales entre les agences du CDTD et les représentants des PMA, prévue le Jour 1 et ajusté selon le Jour 2.
- 12 h 00 à 12 h 30 Pause-café**
- 12 h 30 à 13 h 30 Conclusions et suivi des actions**
Présentation des conclusions et élaboration d'un plan d'action qui assure un suivi actif des accords entre les agences du CDTD et les représentants des PMA.
Modérateur : CCI
- 13 h 30 à 14 h 00 Synthèse et séance de clôture**
Modérateur : OMT au nom des agences du CDTD